



© Darri - SMVT - Vallée de la Dive (79 - 86)

ZOOM SUR LES CAPTAGES D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE ET LES CONTRATS TERRITORIAUX

Sur le territoire du SAGE Thouet, il existe 32 captages qui permettent d'assurer la production d'eau potable. Ces captages sont inégalement répartis sur le territoire, et situés principalement sur la partie Est du bassin. Cette localisation s'explique par la nature du substrat géologique. Parmi ces captages, 11 sont classés en captage Grenelle.

Les captages Grenelle ont été définis au niveau national comme étant les plus menacés par les pollutions diffuses notamment les nitrates et les produits phytosanitaires. Répartis sur toute la France, ces captages ont été identifiés suivant un processus de concertation locale, sur la base de trois critères :

- L'état de la ressource vis-à-vis des pollutions par les nitrates et les pesticides.
- Le caractère stratégique de la ressource au vu de la population desservie.
- La volonté de reconquérir certains captages abandonnés.

Ces captages sont principalement protégés par le dispositif de « Zones Soumises à Contraintes Environnementales » (ZSCE) qui passe par la délimitation des aires d'alimentation et la réalisation de diagnostics territoriaux des pressions permettant d'arrêter la zone de protection du bassin d'alimentation de captage. Également mis en place, un programme d'actions, permettant d'assurer la protection des captages en s'appuyant sur la mise en place de mesures agro-environnementales. Sur le bassin du Thouet, c'est le cas du captage de la Fontaine Bourreau de Montreuil-Bellay (49).

En Poitou-Charentes, le programme Re-Sources a été préféré aux ZSCE. Ce programme consiste en une démarche partenariale et volontaire de reconquête de la qualité de la ressource en eau destinée à l'alimentation en eau potable, basé

sur la mobilisation de l'ensemble des acteurs des bassins d'alimentation de captages : collectivités, exploitants agricoles, industriels, particuliers...

Plusieurs types d'actions peuvent être mis en place. Des actions agricoles : pratiques économies en pesticides et azote, journées techniques, changements de pratiques.... Des actions non agricoles : diminution des produits phytosanitaires par les collectivités, sensibilisation des jardiniers amateurs, animations scolaires, ...



Sur le bassin du Thouet, les captages concernés par un programme Re-Sources sont :

- Le Captage du Cébron à Louin
- Les sources de Seneuil au Chilou
- Les Lutineaux à Saint-Jouin-de-Marnes
- Ligaine à Taizé
- Les Grands Champs à Pas-de-Jeu

Pour plus d'informations :
<http://www.poitou-charentes.fr/biodiversite-et-eau/eau/re-sources>



5

INFOS PRATIQUES

Destinée à tous les acteurs de l'eau et aux élus concernés par le SAGE, cette lettre présente sa démarche, son avancement, l'actualité de la gestion de l'eau et des milieux aquatiques sur le bassin versant du Thouet. La Commission Locale de l'Eau a choisi de diffuser largement cette lettre d'information.

Pour recevoir gratuitement chez vous les prochaines lettres, il vous suffit d'en faire la demande auprès de l'animateur du SAGE.

POUR PLUS D'INFOS

Vous trouverez tous les travaux de la CLE du SAGE Thouet sur

WWW.SAGETHOUET.FR

Contact de la cellule d'animation :

Syndicat Mixte de la Vallée du Thouet
26 rue de la Grille
79600 SAINT-LOUUP-LAMAIRÉ

05 49 64 85 98
sage.thouet@valleeduthouet.fr



Conseil en communication & publicité | L'effe papillon | www.leffepapillon.fr

2 OÙ EN EST-ON ?

3 CARTOGRAPHIE DES COURS D'EAU

4 UNE JOURNÉE D'INFORMATION POUR LES MEMBRES DE LA CLE

5 ZOOM SUR LES CAPTAGES D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE ET LES CONTRATS TERRITORIAUX



© Darri - SMVT - Le Thouet à Argentine - Saint-Généroux (79)

EDITO

Notre pays a été durement frappé ces dernières semaines par des attentats terribles, ignobles, qui auront meurtri et endeuillé de nombreuses familles. C'est en tout premier lieu vers elles que vont mes pensées aujourd'hui.

Mais, résister à la barbarie et au terrorisme, c'est ne pas renoncer à vivre aussi normalement que possible et agir au service du territoire et de ses habitants.

C'est pourquoi, ensemble, nous poursuivons activement l'élaboration du SAGE Thouet.

Les travaux ne manquent pas en effet.

Finalisation de l'état initial, lancement de la phase diagnostic, journée de sensibilisation du 17 novembre, travail sur la cartographie des cours d'eau, nouveaux inventaires de zones humides... autant d'informations que vous découvrirez dans cette lettre.

Bonne lecture !

Olivier CUBAUD
Président de la CLE du SAGE Thouet

QUEL EST-ON ?

L'année 2015 a permis aux membres de la CLE de franchir une nouvelle étape dans l'élaboration du SAGE Thouet. En effet, lors de la séance plénière du 15 avril 2015, les membres de la CLE ont validé l'état initial du SAGE et mis en avant un manque de connaissances sur les volets assainissement et alimentation en eau potable.



Pour répondre à ce manque, le choix a été fait d'ajouter un complément de l'état initial au diagnostic du SAGE, étape suivante de l'élaboration. Ainsi, le 29 septembre 2015, le Bureau d'études GÉO-HYD s'est vu confier cette mission. L'objectif fixé par les membres de la CLE étant de réaliser cette prestation en 7 mois afin d'aboutir au diagnostic global du SAGE à la fin du 1^{er} semestre 2016.

Le premier mois d'étude a donc permis d'achever l'état initial du SAGE, en complétant les données manquantes, sur l'assainissement et l'alimentation en eau potable du bassin du Thouet.

Suite à ce premier travail, le diagnostic en cours d'élaboration, doit permettre, en analysant les données de l'état initial, d'identifier et confirmer les

INFOS COMPLÉMENTAIRES

Suite aux élections départementales de mars 2015, la Commission Locale de l'Eau du SAGE Thouet a été en partie renouvelée. 4 nouveaux conseillers départementaux ont intégré la CLE :

- Mme Jocelyne MARTIN (Conseillère Départementale du Maine-et-Loire)
- Mme Marie-Jeanne BELLAMY (Conseillère Départementale de la Vienne)
- Mme Esther MAHIET-LUCAS (Conseillère Départementale des Deux-Sèvres)
- M. Olivier FOUILLET (Conseiller Départemental des Deux-Sèvres)

Vous pouvez retrouver le nouvel arrêté préfectoral de composition de la CLE du 19 août 2015 sur le site internet du SAGE Thouet : www.sagethouet.fr



CARTOGRAPHIE DES COURS D'EAU

Une instruction gouvernementale du 3 juin 2015 demande aux services de l'État (DDT) de réaliser un inventaire des cours d'eau sur les 2/3 du territoire métropolitain d'ici à décembre 2015. Cet inventaire doit permettre d'identifier le réseau hydrographique devant être considéré comme cours d'eau au titre de la loi sur l'eau. Un guide d'entretien des cours d'eau sera également diffusé afin de rappeler à chaque propriétaire ses droits et devoirs.

Pour réaliser ce travail les services de l'État des Deux-Sèvres ont souhaité associer la CLE du SAGE Thouet. Ainsi, un Comité Technique issu de la CLE a été créé pour étudier plus en détails la réalisation de cette cartographie sur la partie Deux-Sèvraine du bassin du Thouet.

Ce groupe de travail composé d'élus, d'usagers, des services de l'État et d'experts techniques, définit actuellement le linéaire du réseau hydrographique pouvant être considéré comme cours d'eau. Ce travail doit aboutir à une cartographie évolutive qui sera complétée au fur et à mesure de l'acquisition de connaissances.

Pour ce faire, plusieurs séances de travail seront nécessaires et pour s'assurer une concertation la plus large possible, les commissions thématiques du SAGE, réunissant l'ensemble des acteurs du territoire, seront de nouveau réunies en janvier et avril 2016.

UN COURS D'EAU, C'EST QUOI ?

Selon l'instruction gouvernementale, trois critères cumulatifs sont à prendre en compte pour caractériser un cours d'eau :

➤ La présence d'un lit naturel à l'origine

Si l'existence d'un cours d'eau nécessite la présence d'un lit naturel à l'origine, cela implique que ce lit peut présenter à l'heure actuelle un profil complètement artificiel, voire déplacé.

➤ Un écoulement permanent une majeure partie de l'année

L'écoulement permanent une majeure partie de l'année signifie que de longues périodes d'assècs ne sont pas incompatibles avec la présence d'un cours d'eau.

➤ La présence d'une source

Une source n'est pas forcément ponctuelle, mais peut présenter un caractère diffus sous forme de zone humide.

Des critères complémentaires peuvent être utilisés pour arbitrer les cas litigieux, comme la présence de faune ou de flore aquatiques, d'une berge marquée ou d'un substrat différencié.

En Maine-et-Loire, les services de l'État ont réalisé en 2014 une cartographie qui a été soumise à consultation. Des retours terrain sont actuellement réalisés pour vérification sur les secteurs ayant entraîné des observations et pour permettre de lever les doutes sur cette cartographie.

En Vienne, les services de l'État sont actuellement en train de réaliser un travail bibliographique et de compilation de données pour pouvoir proposer une cartographie qui sera transmise pour consultation aux différents acteurs du territoire.

UNE JOURNÉE D'INFORMATION POUR LES MEMBRES DE LA CLE

Une journée d'information/sensibilisation a été organisée pour les membres de la CLE du SAGE Thouet, le mardi 17 novembre 2015 sur la commune de BOISMÉ (79), sur la thématique « Comprendre les enjeux de la restauration des cours d'eau ».

Cette journée, organisée en partenariat avec le CPIE Gâtine Poitevine, a permis d'échanger et de débattre sur les problématiques pouvant être rencontrées sur le territoire. Plus particulièrement sur les enjeux de la gestion des milieux aquatiques, du fonctionnement des cours d'eau, des impacts des plans d'eau et de l'approche réglementaire dans le cadre de travaux d'aménagements.

Cette matinée d'échanges en salle s'est poursuivie l'après-midi par des visites de terrains. Plusieurs sites ont été présentés, ainsi les participants ont pu découvrir différents travaux réalisés dans le cadre du Contrat Territorial Milieux Aquatiques (CTMA) du Thouaret.

Le Président et le technicien du Syndicat Intercommunal du Bassin du Thouaret ont pu détailler les aménagements entrepris pour la reconnexion d'une zone humide et le rétablissement de la continuité écologique.



Cette journée d'information a permis de présenter des actions du territoire visant à améliorer le bon état des eaux et ainsi répondre aux objectifs de la Directive Cadre Européenne sur l'Eau.

Une journée similaire pourra être proposée l'année prochaine aux membres du SAGE sur un nouveau secteur et une nouvelle thématique.

INVENTAIRES ZONES HUMIDES

Afin d'améliorer les connaissances sur les zones humides de leurs territoires, 17 communes du bassin du Thouet vont lancer en cette fin d'année 2015, des inventaires communaux des zones humides, du réseau hydrographique et des plans d'eau.

L'identification de ces zones humides permettra à ces collectivités de les prendre en compte dans leurs projets

d'aménagements du territoire et leurs documents d'urbanisme ainsi que de protéger ces milieux à forte valeur environnementale.

Pour toute information sur les zones humides, leurs inventaires et leur protection, vous pouvez contacter la cellule d'animation du SAGE Thouet

sage.thouet@valleeduthouet.fr